

**TARIFS TPL (TRANSPORT PUBLIC LOCAL)  
TÉLÉCABINE CHAMPOLUC-CREST**

### Tarifs

Les tarifs pour les courses de TPL ainsi que les tarifs réduits pour résidents / travailleurs / étudiants (RSL), tels qu'approuvés par le conseil régional, sont les suivants:

Typologie de billet	Coût (€)
Allée/Retour	10,00
Allée/Retour Junior*	7,00
Allée/Retour Baby **	3,00
Allée/Retour Invités locaux ***	5,00
Seule descente	8,00
Allée/Retour RSL	2,50
4 Allées/Retours (8 courses) au porteur RSL	8,00
10 Allées/Retours (20 courses) au porteur RSL	18,00
30 Allées/Retours (60 voyages) au porteur RSL	42,00
Abonnement 6 mois nominatif RSL	70,00
Abonnement annuel nominatif RSL	120,00
Enfants de moins de 8 ans	Gratuit

Billets pour les résidents	Coût (€)
Abonnement nominatif pour six mois	120,00
Abonnement nominatif annuel	200,00
Abonnement n°10 courses au porteur	20,00
Abonnement n°20 courses au porteur	40,00
Abonnement n°40 courses au porteur	80,00

\* Junior: au 31/10, moins de 14 ans

\*\* Baby: au 31/10, moins de 8 ans; gratuit s'il y a l'achat contextuel d'un billet adulte

\*\*\* billet subventionné pour la vente parmi les opérateurs touristiques qui travaillent près de la station au sommet

2. Pour que le statut de «travailleur» soit reconnu, une déclaration spécifique de l'employeur / du client du travail doit être présentée à la Société dans l'un des lieux suivants: Crest, Cunéaz, Frantze et Soussun.

3. Pour la reconnaissance du statut de «résident», une déclaration doit être présentée à la Société par l'intéressé, accompagnée d'un document d'identité certifiant le lieu de résidence dans la commune de Ayas dans l'un des lieux suivants: Crest, Cunéaz, Frantze et Soussun.

4. Pour que le statut d'étudiant soit reconnu, un certificat d'enregistrement doit être présenté à la Société par l'intéressé, accompagné d'une pièce d'identité attestant le lieu de résidence dans la commune de Ayas dans l'un des lieux suivants: Crest, Cunéaz, Frantze et Soussun.